

COMMUNIQUE D'INFORMATION

Lutte contre la chenille processionnaire du Pin : Collecte des nids par élagage



La **chenille processionnaire du pin** est un insecte ravageur qui se développe depuis plusieurs années en Rhône-Alpes parallèlement aux changements climatiques. Vivant en colonies, les chenilles construisent à l'automne des nids (cocons blancs) pour passer l'hiver à l'abri du froid, essentiellement dans les pins et les cèdres, parfois dans les cyprès. Au terme de leur développement, souvent en mars, les chenilles quittent le nid puis se déplacent en procession, pour aller s'enfouir dans le sol où elles achèveront leur transformation en papillon.



La pérennité de l'arbre est rarement menacée malgré une défoliation partielle suite à la consommation des aiguilles par les chenilles. En cas de forte infestation, on peut toutefois constater un ralentissement de la croissance ou le dépérissement de l'arbre.

Il existe un risque sanitaire important car les poils de la chenille sont très allergènes pour l'Homme (les troubles entraînés peuvent être plus ou moins graves, allant des démangeaisons aux problèmes oculaires, oedèmes et accidents respiratoires) ainsi que pour les animaux domestiques (nécrose de la langue, cécité, mort par ingestion).

Le risque s'accroît au moment des processions au printemps (contact direct, projection des poils par la chenille), mais il est présent dès la formation des cocons car les poils urticants sont concentrés dans les nids et peuvent être mis en suspension dans l'air. Il faut éviter absolument le contact avec les chenilles ou leur nid.

L'ONF encourage la prévention du risque

Dans le cadre de la lutte sanitaire, l'ONF propose des interventions aussi bien chez les particuliers que sur les espaces publics selon les besoins.

L'échenillage mis en œuvre par l'ONF consiste à « récolter » manuellement les nids (élagage des rameaux par échenilloir ou sécateur) puis à les faire incinérer en centre agréé.

Cette technique pratiquée par des équipes expérimentées de grimpeurs-élagueurs, allie efficacité et préservation de l'environnement (pas d'impact sur d'autres espèces) ; elle est particulièrement adaptée à l'intervention à proximité d'habitations et des lieux publics sensibles, en particulier écoles, parcs et jardins.



L'opération doit être effectuée durant la période froide avant la sortie des chenilles de leur nid.

Des nids peuvent réapparaître à l'automne suivant si les conditions climatiques sont propices, quelles que soient les mesures prophylactiques adoptées, mais celles-ci permettent toutefois de limiter les infestations et de contenir l'extension de la chenille processionnaire. Nous pourrions proposer lors de nos interventions d'échenillage la pose de nichoirs à mésange, prédateur naturel de la chenille processionnaire.



Renseignements et demande de devis :

Agence Ain Loire Rhône Office National des Forêts
Marie LAMBERT

Téléphone : 04 74 45 94 46

Courriel : commercial.ain-loire-rhone@onf.fr

Nos équipes de grimpeurs-élagueurs expérimentés réalisent également tous types de travaux sur vos arbres : taille et élagage, abattage, démontage délicat.

Devis gratuit au n° ci-contre